

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 975 la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis (J.O.R.F. du 31-7-1963, p. 7077). Arrêté de promulgation n° 975 du 6 août 1963 .

n° 975 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis (J.O.R.F. du 31 juillet 1963, p. 7077).

Art. 2

— Le présent arrêté qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Secrétaire Général, Chef du Territoire p. i., M. LEVALLOIS.